

**DECISION PORTANT ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU
MARCHÉ 2024M01 « Diagnostic et étude de la prise de
compétence eau potable et assainissement »**

DECISION N°2024/44

Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2021-94 du 19 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point 4 : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis du Bureau et lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 100 000 euros HT »

CONSIDERANT la consultation lancée pour l'attribution d'un marché pour le diagnostic et l'étude de la prise de compétence eau potable et assainissement ;

CONSIDERANT l'analyse des offres reçues ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché n° 2024M01 ayant pour objet le diagnostic et l'étude de la prise de compétence eau potable et assainissement, à la société OCCELIA pour un montant de 93 300 € HT soit 111 960€ TTC réparti de la manière suivante 62 325€ HT soit 74 790€ TTC sur la tranche ferme et 30 975€ HT soit 37 110 € TTC sur la tranche optionnelle ;

ARTICLE 2 : DE SIGNER ledit marché avec la société OCCELIA

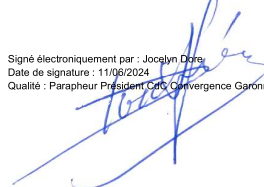
ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

FAIT à PODENSAC,
Le PRÉSIDENT,

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré
Date de signature : 11/06/2024
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne



Jocelyn DORÉ



MIS EN LIGNE LE : 30/07/2024

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le



ID : 033-200069581-20240611-DEC2024_44-AR